

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
13

Membre excusé
avec procuration
1

Membre excusé
0

Membre absent
1

Séance du jeudi 2 mars 2023
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le deux mars de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Présidente

Présents : 13

Mme Rachel BAECHEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusé avec procuration : 1

M. Gilbert GOEPFERT procuration à Mme la Présidente

Absente : 1

Mme Sylvie KUENEMANN

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

8. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour eux de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2022 au 31/12/2022)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	181,32
ADMR REGION MULHOUSIENNE	35,88
BOHLER LIONEL	4 022,05
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	71,00
DUPUIS-GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	2 900,00
EDF	775,32
ENGIE	4 096,34
ENGIE COFELY	937,80

.../...

GAMECA SA	512,26
GSCHWIND TRISTAN	3 400,00
IMEA SARL	3 467,71
IMPRIMERIE MANUPA	631,20
J.CUISINE SARL	11 970,83
LABORATOIRES LOGISSAIN	228,00
NUMERICABLE SFR FIBRE SAS	1 149,84
ORANGE	60,66
OTIS	1 316,70
PLUME D'ANGE	1 225,00
SCP WEIBEL PATRICK ET ERICK -HUISSIERS	714,84
SERVICE DES EAUX	5 454,86
ENERGIE	149,16
TREDANIEL Monique	2 000,00
VALORIM	8 511,81
WYBRECHT BOISSONS	106,01
	53 918,59

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 pour un montant de 53 918,59 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 08 mars 2023

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER

SOUS-PREFECTURE
17 MARS 2023
DE MULHOUSE

